

Dissertation littéraire programme ULM-LYON

Conception ESSEC

Session 2021

Le SUJET : « *Il est commun d'affirmer une incompatibilité de la littérature et de la morale puérile (on ne fait pas, dit-on, de bonne littérature avec de bons sentiments). Ne devons-nous pas afin d'être clairs marquer en contrepartie que la littérature, comme le rêve, est l'expression du désir, --- de l'objet du désir, --- et par là de l'absence de contrainte, de l'insubordination légère. »*

Que pensez-vous de ce propos de Georges Bataille (Lettre à René Char sur les incompatibilités de l'écrivain, Revue *Empédocle*, mai 1950) ?

Le sujet est composé d'une citation extraite d'une lettre écrite par Bataille en réponse à une question posée par René Char dans la revue *Empédocle* du mois de mai 1950. La référence indiquée dans le libellé du sujet précisait clairement la teneur de la lettre. En fait, Bataille répond à la question « Y a-t-il des incompatibilités ? » que Char a posée à des intellectuels, des écrivains, en leur laissant toute liberté pour l'interpréter.

L'incompatibilité retenue par Bataille concerne le rapport entre littérature et morale, disons plutôt, une certaine morale, qu'il désigne comme « puérile », et dont il dit qu'elle fait déjà l'objet d'une appréciation sans indulgence. Cette « incompatibilité » a en effet déjà été pointée par Gide en plusieurs endroits de son *Journal* (« C'est avec les beaux sentiments que l'on fait de la mauvaise littérature ») et par Henri Jeanson (« On ne fait pas de bonne littérature avec de bons sentiments »).

Bataille, cependant, ne juge pas cette idée suffisante ; il souhaite lui ajouter ce qu'il appelle une « contrepartie », un complément compensatoire, en somme. Selon lui, il ne suffit pas de dire que l'on ne fait pas de bonne littérature avec de bons sentiments, si l'on ne précise pas ce qu'est, non pas la « bonne » littérature, mais la littérature tout simplement. Il la définit, par ressemblance avec le rêve, comme l'expression du désir, plus précisément comme l'expression de l'objet du désir. Elle échappe donc *de droit* à toute autorité de la morale, à toute

« contrainte », puisqu'elle existe dans un autre « espace », qui lui est propre, et qu'elle est, par conséquent, étrangère à celui où la morale (« puérile ») s'exerce. La littérature est en somme autonome par rapport à la morale ; elle ne tombe pas sous sa juridiction.

Il y a pourtant un problème dans ce propos de Bataille. En effet, dans la mesure où il parle d'« insubordination », il laisse penser que la littérature n'est pas si étrangère que cela à la morale, puisqu'elle fait acte d'insubordination, autrement dit, elle conteste la règle, la norme, l'autorité.

Lorsqu'il caractérise cette insubordination par l'adjectif « légère », il ne donne pas à celui-ci une valeur atténuative (une insubordination mesurée, restant dans les limites de la mesure), au contraire, la légèreté dont il parle est en réalité *souveraine*. « La littérature est l'essentiel, ou n'est rien », écrit Bataille dans « l'Avant-propos » de *La littérature et le mal*.

I) REMARQUES DE CORRECTION

La lecture et l'analyse de la citation se révèlent dans de nombreuses copies beaucoup trop hâtives. La « thèse » est par conséquent mal comprise. On s'arrête souvent à la première phrase, parce qu'on croit y retrouver la question générale mise au concours : on néglige ainsi l'originalité du propos de Georges Bataille et l'on fait disparaître ce qui, dans le sujet, pose vraiment problème.

Certaines copies se focalisent exclusivement sur la notion de « contraintes », formelles ou esthétiques, oubliant totalement la dimension morale.

Les correcteurs ont constaté que les notions de « moralité », d'« immoralité », d'« amoralité » sont employées sans rigueur et que leur utilisation donne lieu à de surprenantes confusions.

La composition des devoirs repose trop souvent sur un plan « mécanique » de ce type :

- I) La littérature est autonome.
- II) Il y a quand même des contraintes morales qui affectent la littérature.
- III) La littérature a de toute façon une vocation purement esthétique.

Le lyrisme est souvent invoqué comme exemple de cela, sans doute parce qu'on trouve ainsi l'occasion de réciter des développements tout prêts.

Il y a aussi quelques défauts de méthodes qui pourraient aisément être corrigés.

Les correcteurs sont amenés à lire des introductions d'une taille démesurée. Il n'est pas rare que pour une copie de sept à huit pages, l'introduction couvre deux bonnes pages au moins !

La disposition du devoir présente parfois un caractère massif qui n'en rend pas la lecture facile. On trouve ainsi des parties entières composées d'un seul bloc.

La progression de la réflexion n'apparaît plus du tout, lorsque les arguments sont noyés littéralement dans un amas d'exemples à vocation plus décorative qu'argumentative ou illustrative.

Signalons enfin les trop nombreuses copies qui présentent une expression très maladroite et qui confrontent les correcteurs à une écriture indéchiffrable.

Les devoirs heureusement ne sont pas tous de ce type. On a le plaisir de lire des copies qui prennent le temps de bien analyser le sujet afin de dégager le problème à traiter. Elles sont rigoureuses, inventives et elles montrent un réel talent pour réfléchir à partir des exemples empruntés ou non au programme. Elles témoignent d'une vraie culture littéraire et il est bien normal qu'elles soient récompensées par d'excellentes notes.

II) REMARQUES POUR LE TRAITEMENT DU SUJET

La thèse de Bataille n'est compréhensible qu'à la lumière d'une analyse précise de la citation. Le tour de phrase est significatif du style et de la pensée de l'auteur. On peut avoir le sentiment que les deux temps de la citation s'articulent de manière trop confuse à travers ce mot de « contrepartie », mais, justement, celui-ci est employé à dessein pour marquer le changement de niveau qui s'opère à travers lui. Lire la citation, c'est s'efforcer d'en éclairer la cohérence. Beaucoup de copies renoncent d'emblée à cet effort.

Bataille souligne au fond l'insuffisance de cette formule convenue qui prétend régler d'un coup la question de la relation entre la littérature et la morale. Cette formule hâtive pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses, selon lui. Qu'on ne fasse pas de bonne littérature avec de bons sentiments implique-t-il qu'il faille en appeler à de mauvais sentiments pour la rendre bonne ?

Ce serait sans doute simpliste de le croire. Et, d'abord, qu'entend-on par « bons sentiments » ? Bataille propose l'expression « morale puérile » pour traduire ce que lui entend par là. Les « bons sentiments » sont ceux qui sont conformes aux normes de la morale commune, cette morale que la société tient pour l'équivalent du Bien et du Juste et dont elle exige le respect. En quoi peut-on la dire « puérile » ? En ce qu'elle témoigne d'une obéissance spontanée de l'individu à la loi, à la règle promulguée et réputée infaillible. Cette morale, c'est celle qu'incarne l'autorité parentale devant laquelle l'enfant doit s'incliner sans réfléchir. Freud l'évoque comme origine du surmoi dans *Malaise dans la culture*. C'est en son nom que la justice demande des comptes à Baudelaire et à Flaubert.

Pour autant, les réserves qu'on peut légitimement éprouver à l'égard de cette « morale puérile » autorisent-elles à ne faire droit qu'aux « mauvais sentiments » dans la littérature ? Ce serait opérer un renversement aussi « puéril » que ce qu'on prétend renverser, Bataille le sait bien. Ce serait tomber dans la *gravité*, le *sérieux* de la « morale puérile » elle-même. Surtout, ce serait finalement rendre hommage au Bien tel que l'envisage la société, en cultivant un Mal qui en serait la simple négation.

Aussi Bataille change-t-il de niveau et de perspective pour penser la relation en question et découvrir ce qui s'y inscrit comme « incompatibilité ». En faisant une analogie entre la littérature et le rêve, il dégage la première de l'ordre des « contraintes », ou, si l'on préfère, de l'ordre de la *réalité*, pour la loger dans un espace qui lui est propre et où elle est *souveraine*. Comme le rêve, elle a vocation à exprimer le désir et se soustrait ainsi à toute autorité morale qui parlerait, elle, au nom de la réalité sociale. Elle est en somme l'*Etrangère*, comme le disait Roland Barthes de Julia Kristeva dont il faisait un emblème.

Une question, cependant demeure à la lecture de ce propos de Georges Bataille. Il parle d'« insubordination », or, ce mot signifie une forme d'insoumission à la loi. Comment la littérature peut-elle à la fois incarner la souveraineté et l'insubordination ? Comment serait-elle en même temps *étrangère à la loi et adversaire de celle-ci* ? La réponse à ces questions tient sans doute à l'*adjectif*, lui-même en tant que tel vecteur du désir (Barthes, encore une fois), qui fait plus que caractériser le substantif qu'il accompagne, puisqu'il lui confère une autre nature : l'insubordination est *légère*. Rien d'atténuatif ici, mais au contraire une sorte de sublimation. L'insubordination de la littérature, comme celle que révèle le rêve, *se joue* de la « morale puérile », en la mimant, la parodiant, la pervertissant. La *Transgression* selon Bataille est, comme l'a bien montré Foucault, un jeu avec la limite, un jeu infini qui implique le rire, une forme de joie qui n'apparaît pas aux lecteurs prisonniers de leur sérieux. Il faut comprendre que « l'*objet du désir* », ce n'est pas tel ou tel objet singulier, c'est en fait la souveraineté du désir lui-même. Ce que désire le désir, selon Bataille, c'est son absolue liberté, sa totale insoumission à quoi que ce soit.

En fait, la souveraineté dont il est question, qui se moque de la « morale puérile », renoue avec une autre forme de « puérité », celle de l'enfance pure. « La littérature, je l'ai lentement, voulu montrer, écrit Bataille, dans l'« Avant-propos » de *La littérature et le mal*, c'est l'enfance enfin retrouvée. » Il éclaire cela en analysant *Les Hauts de Hurlevent* d'Emily Brontë, *La Sorcière* de Michelet, *Les Fleurs du Mal* de Baudelaire et les œuvres de Sade, Proust, Kafka et Genet. Sa réflexion sur Baudelaire et Genet l'amène à critiquer les thèses de Sartre sur ces deux auteurs, thèses qui, selon lui, passent totalement à côté de ce qu'est vraiment l'essence de la littérature. Sartre, dit Bataille, a ignoré que Baudelaire, loin de faire le mal dans le cadre du bien comme un enfant boudeur, mettait en jeu la liberté souveraine de l'enfance. La poésie (la littérature, Bataille ne fait pas la différence ici) se réalise comme *expérience transgressive* du mal, non pas pour défier le bien, mais pour ouvrir à la liberté la voie de l'impossible. Mais, du coup, elle est, comme l'enfance, naïveté, innocence, irresponsabilité. « Etant inorganique, elle est irresponsable. Rien ne repose sur elle. Elle peut tout dire. » La littérature se situe aux antipodes de l'action utile ; seul le désir dans sa dynamique illimitée l'intéresse. Et c'est à être fidèle à cette exigence infinie du désir qu'elle place la morale authentique. Mais, Bataille précise : « La littérature n'est pas innocente, et, coupable, elle devait à la fin s'avouer telle. L'action seule a des droits. [...]. Devant la nécessité de l'*action*, s'impose l'honnêteté de Kafka, qui ne s'accordait aucun droit. [...] A la fin la littérature se devait de plaider coupable. » La morale authentique de la littérature, c'est donc d'assumer cette culpabilité (au regard de la nécessité de l'action et non de quelque considération de la morale « puérile ») au nom de la souveraineté du désir.

Si *La littérature et le mal* peut invoquer les écrivains cités plus haut pour illustrer la conception très originale de son auteur, il est évident que les œuvres mises au programme du concours ne se prêtaient pas spontanément à la soutenir. C'est que cette conception correspond à une idée moderne de la littérature qui convient assez bien à Verlaine et à Duras. Mais, il est possible de se demander si les œuvres de Du Bellay et de Racine ne constituent pas, à leur manière et dans le cadre esthétique et moral que leur octroie leur époque, des mises à l'épreuve de ce cadre. Bien sûr, il n'est pas question de soutenir qu'elles peuvent « tout dire », mais de reconnaître qu'elles impliquent singulièrement une *expérience* morale qui touche le lecteur d'aujourd'hui. Celui-ci a la possibilité, par le biais de la littérature, de suivre la mise à l'épreuve et l'exploration de situations morales qui, comme le dit Jacques Bouveresse, peuvent être représentées mais pas réalisées, « soit parce qu'elles correspondent à des conditions limites ou idéales que l'on peut penser, mais qu'il n'est pas possible de faire exister concrètement, soit parce qu'elles sont intrinsèquement impossibles, soit encore parce que des raisons de nature diverse, par exemple des raisons éthiques, interdisent de les réaliser. » (*La connaissance de l'écrivain* ; p. 116)